

I. DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Préfecture du Morbihan

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter l'**Enregistrement d'un élevage porcin** au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), rubrique n°2102-2a au titre de l'enregistrement.

L'élevage dont le siège est situé à "Bresleau" à PLOERMEL a été précédemment autorisé le 30 avril 1998 pour 1 958 Animaux Equivalents répartis ainsi :

- 250 truies présentes (750 Animaux-Equivalents)
- 680 porcelets post-sevrage (136 Animaux-Equivalents)
- 1 072 porcs à l'engraissement et cochettes (1 072 Animaux-Equivalents)

Tous les animaux nés aujourd'hui sur place ne peuvent être engraisés sur le site. Le projet est donc de rapatrier des places extérieures (façonnage) de manière à pouvoir engraisser tous les animaux sur site de manière à optimiser les circulations d'animaux et les équipements présents et améliorer les performances économiques et environnementales.

Pour cela, je souhaite augmenter mes effectifs à hauteur de 3 001 Animaux-Equivalents répartis ainsi :

- 250 truies présentes (750 Animaux-Equivalents)
- 1 336 porcelets post-sevrage (267 Animaux-Equivalents)
- 1 984 porcs à l'engraissement et cochettes (1 984 Animaux-Equivalents)

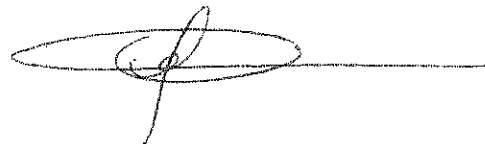
Les déjections issues de l'élevage sont valorisées par épandage sur les parcelles de mon exploitation et celles d'un préteur. Le plan d'épandage est mise à jour dans cette demande.

Vous trouverez ci-joint les éléments constitutifs de la demande établis par le cabinet d'études de COOPERL ARC ATLANTIQUE dont nous avons pris connaissance.

Je soussigné M. Jean-François LE RAT, gérant et porteur du projet, certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

A PLOERMEL, le 26.10.2015
Jean-François LE RAT



I.1 AUTEUR DE L'ETUDE

→ Dossier réalisé par :

Jean-François LE RAT
Eleveur

Sébastien TOXÉ
Cooperl Arc Atlantique
Service Environnement

→ Les aspects relatifs à la conception des bâtiments en projet ont été rédigés sur la base de données communiquées par :

Jean-François PETIT
Claudine TANGUY
Cooperl Arc Atlantique
Service Bâtiment

→ L'étude des sols a été réalisée par :

Jean-Marc DAVID
Jean-Marie MAHÉ
Cooperl Arc Atlantique
Service Environnement

→ L'étude économique a été réalisée par :

Fabienne CARTON
Cooperl Arc Atlantique
Service Economie

I.2 IDENTIFICATION

Statut	Société Civile d'Exploitation Agricole
Date de création	09/07/1997
Gérant de l'exploitation	Jean-François LE RAT
Adresse du siège social	Bresleau
Code Postal	56 800
Commune	PLOERMEL
Département	MORBIHAN
Bassin versant (exploitation)	Oust
Téléphone	02 97 74 23 97 06 11 30 32 27
Courriel	j.francois.lerat@wanadoo.fr
N° PACAGE	056044634
Numéro SIRET	41280145800016

Annexe 1 : Extrait K-Bis

I.3 EMPLACEMENT DU PROJET ET RAYON D’AFFICHAGE

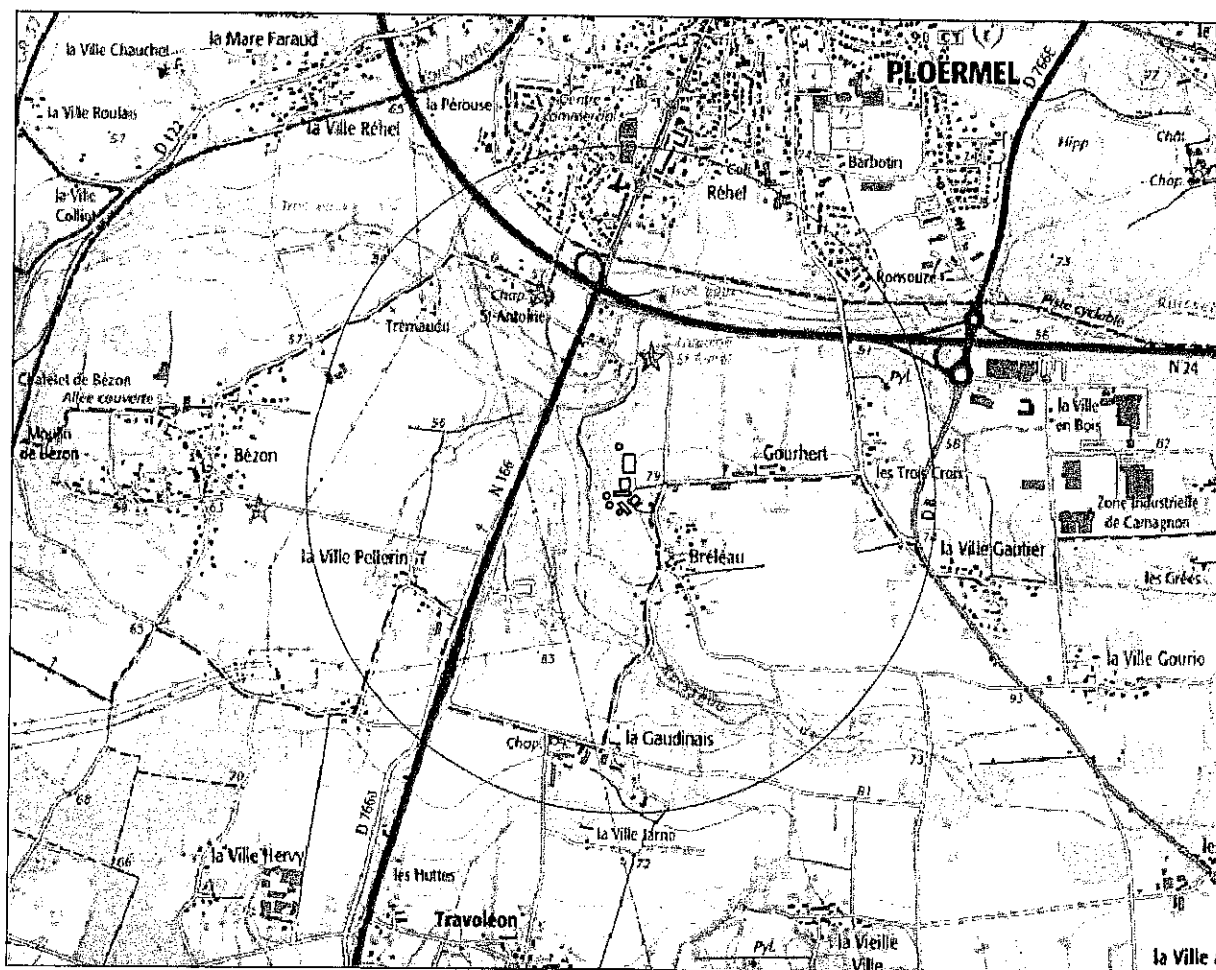
L’installation classée comporte un seul site d’élevage avant et après projet :

	Site
Adresse	Bresleau
Commune	PLOERMEL
Section cadastrale	YK
Parcelle n°	17-110-111
Distance au siège social	-
Activité	Elevage de porcs

Le rayon d’affichage pour les élevages de porcs soumis à Enregistrement ICPE est de 1 km. Les communes concernées par le rayon sont :

Commune	Département	Concernée par le rayon d’affichage 1 km	concernée par le plan d’épandage
PLOERMEL	56	X	X

Communes concernées par le rayon d’affichage et le plan d’épandage



Localisation de l’élevage avec rayon d’affichage de 1 km

L'exploitation est située :

En site Natura 2000	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Dans un parc national, une réserve naturelle ou un parc naturel marin	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
Dans un parc naturel régional	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
En zone Vulnérable	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
En Bassin Versant Contentieux	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
En Bassin Versant Algues Vertes	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
En Bassin Versant Eutrophe	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non
En zone de Captage Grenelle (Alimentation en Eau Potable)	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

I.4 SITUATION REGLEMENTAIRE AUTORISEE

Arrêté d'Autorisation du 20/02/1991	168 reproducteurs 224 porcelets post-sevrage 616 porcs à l'engraissement
Arrêté de Prescriptions Complémentaires du 05/04/1994	168 reproducteurs 680 porcelets post-sevrage 1 264 porcs à l'engraissement 1 958 Animaux Equivalents
Arrêté de Prescriptions Complémentaires du 30/04/1998	250 reproducteurs 680 porcelets post-sevrage 1 072 porcs à l'engraissement 1 958 Animaux Equivalents

Annexe 2 : Arrêté ICPE

I.5 NATURE ET VOLUME DE L'ACTIVITE ENVISAGEE :

Il s'agira d'un atelier de 3 001 Animaux-Equivalents répartis ainsi :

- 250 truies présentes
- 1 336 porcelets post-sevrage
- 1 984 porcs à l'engraissement et cochettes

Le nombre moyen de truies présentes est de 250 reproducteurs pour une production annuelle de 6 240 porcelets post-sevrage et 5 900 porcs charcutiers.

Production	Volume des activités avant projet	Volume des activités après projet
Porcine	250 truies présentes 680 porcelets présents pour 4420 animaux produits/an 1 072 porcs à l'engraissement et cochettes pour 3216 animaux produits/an	250 truies présentes 1 336 porcelets présents pour 6240 porcelets produits/an 1 984 porcs à l'engraissement et cochettes pour 5900 animaux produits/an

L'élevage de porcs de la SCEA DE BRESLEAU est soumis à la réglementation des Installations Classées agricoles pour la Protection de l'Environnement. Les activités de cet élevage correspondent aux rubriques des installations classées suivantes :

Rubrique	Activités	Grandeur caractéristique	Régime
2102-2a	Porcs (établissement d'élevage, vente, transit, etc.) en stabulation ou en plein air	<p>Porcs demandés :</p> <p>3 001 animaux équivalents porcs</p> <p>(> 450 et < à 2000 emplacements de porcs ou 750 emplacements de reproducteurs)</p>	Enregistrement

Type de production	Animaux -Equivalents	Effectif maximum en présence simultanée	Production annuelle
Truies, verrats, cochettes saillies	960	320 (62 maternités + 258 gestantes verraterie)	250
Porcelets	267	1 336	6 240
Porcs charcutiers et cochettes non saillies	1984	1984	5 900

L'élevage la SCEA DE BRESLEAU relève du régime de l'Enregistrement.

I.6 DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE ET DU PROJET

Le projet prévoit d'augmenter les effectifs de porcs de manière à optimiser les bâtiments et engraisser la totalité des animaux sur site. Cette augmentation de la production induit la construction de nouveaux bâtiments et la mise à jour du plan d'épandage.

I.6.1 Modification sur le site d'élevage :

❖ Construction d'un bâtiment neuf pour porcelets-charcutier (n°3) :

Ce bâtiment sera construit dans le prolongement nord du site d'exploitation existant. Il sera positionné sur un axe nord-sud pour une surface d'environ 2 920 m² comprenant :

- 1 336 places de post-sevrage sur caillebotis intégral,
- 1 976 places d'engraissement sur caillebotis intégral
- Un local technique (eau, électricité, supervision de l'élevage)
- Un local soupe pour les charcutiers.

Un couloir de circulation sera également construit pour permettre le transfert des porcelets de 8 kg, issus des maternités, vers les places de post-sevrage en projet.

❖ Construction d'une fosse de stockage

Cette fosse de 23 m de diamètre et 3 m de profondeur pour un volume de 1 000 m³ (utile) permettra de stocker le lisier issu du bâtiment en projet.

❖ Désaffectation de bâtiments existants

Le bâtiment neuf permettra de désaffecter un bâtiment existant (ex P4) et de ne plus utiliser deux autres bâtiments (ex P3 et ex P5) qui sont anciens et nécessitaient une modernisation.

Le bâtiment désaffecté sera mis en sécurité avec :

- Démontage des silos verticaux de stockage d'aliment,
- Coupure de l'alimentation électrique,
- Fermetures des portes d'accès.

Il n'est pas prévu de déconstruction dans un premier temps. A terme, si le bâtiment doit être démonté, cette procédure devra suivre la réglementation en termes d'urbanisme (permis de démolition) et de déchets (amiante notamment).

Une fosse existante de 500 m³ est également désaffectée et reconvertie en réserve incendie.

I.6.2 Modification du plan d'épandage

Le plan d'épandage est mis à jour pour la valorisation des effluents d'élevage. Le plan d'épandage est complété avec l'ajout d'un prêteur.

Situation autorisée (AA du 30/04/1998)				Situation après projet			
Exploitants	SAU (ha)	SPE mise à disposition eq 170	uN atelier porcin	Exploitants	SAU (ha)	SPE mise à disposition eq 170	uN atelier porcin
LE RAT Jean-François	96,7	77,2	13125	SCEA DE BRESLEAU	99,10	79,1	13451
PEDRONO Alain	9,1	5,6	951				
				SCEA DE LA GAUDINAIS	132,00	50,6	8600
TOTAL	105,8	82,8	14076	TOTAL	231,1	129,7	22051

Jean-François LE RAT est aujourd'hui associé au sein de la SCEA DE LA GAUDINAIS.